

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 21 Juin 1793, 1^{an} 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre de Manheim, du 6 juin.**(Extrait de la gazette de Francfort.)*

LE roi de Prusse, après avoir fait quelque séjour à Bodenheim, à deux lieues de Mayence, est venu, ces jours derniers, s'établir à Deidesheim, petite ville de l'évêché de Spire, entre Neustadt & Durksim, & à mi-chemin de Landau à Worms. Il a donc quitté son armée devant Mayence, pour être à portée de celle qui se trouve, tant du côté de Landau que dans les Vosges, entre Kaiser-Lautern & Deux-Ponts.

Le régiment de ses gardes à pied a souffert beaucoup dans la nuit du 30 mai au 31, lorsque les assiégés de Mayence tomberent au beau milieu du quartier-général des Prussiens à Marienborn. Le général en chef Kalkreuth, & le prince Louis, fils cadet du roi, ont manqué d'être faits prisonniers. — Celui-ci a reculé depuis de deux lieues; il est cantonné avec un bataillon des gardes à Nackenheim. Les Autrichiens occupent Bodenheim depuis le départ du roi de Prusse. — Les assiégés sont devant Mayence encore au même point où ils étoient, lorsqu'ils cernerent cette ville, il y a deux mois. — Il paroît que les assiégés, d'après un plan, tombent à tour de rôle sur leurs ennemis coalisés autour de Mayence & Cassel: ils ont commencé par les Prussiens & Hessois, ont continué à donner des preuves de l'ardeur des républicains françois aux Saxons & Autrichiens, & sont revenus sur les Prussiens dernièrement. C'est par un détour que les François sont parvenus le 30 mai, à minuit, à surprendre le quartier-général des Prussiens à Marienborn. Ils ont marché en trois colonnes par Brezenheim, & sont entrés sur la route de Nieder-Ulm par derrière. — Les François ont fait un carnage affreux parmi les Prussiens & leurs chevaux; vous sentez qu'on cache la perte. — A moins de grandes précautions, il faut que l'air soit à la longue infecté dans les environs de Mayence, & qu'il fasse éloigner les troupes des armées coalisées. — On nous mande d'Oppenheim que les cadavres d'au-delà de mille Autrichiens tués le 31 mai à l'attaque de la hauteur de Weiffeneau par la mitraille des François, ne sont pas enterrés encore, & que leur odeur a éconduit les assiégés de la plaine dite (Heiligen-Kreutz) Sainte-Croix, poste très-important pour faire le siège de Mayence. — Les François sont assez à l'abri de ces exhalaisons impures.

Depuis le départ du général Wurmsfer, le général Spleni, Hongrois, commande le corps de troupes autrichiennes qui campe entre Ober-Lustadt & Friesbach, & s'appuie sur l'aile gauche des Prussiens. Un corps d'émigrés françois, de 5 mille hommes, est à Schengenheim & Lingenfeld, près Germersheim. — Cette armée réunie d'Autrichiens, de Prussiens & de François émigrés, ne s'occupa, depuis l'affaire du 17, qui auroit pu & dû avoir les suites les plus fâcheuses pour elle, que de faire des abattis, des redoutes & des lignes entre Edenkoben & Alttorf.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 1^{er} juin.

Les états ont enfin accordé avant-hier à l'empereur, tant les subsides arriérés que ceux qui viennent d'échoir. Les dons gratuits surpassent, à ce que l'on apprend, toute attente: à l'empereur, 1,200,000 florins, & au gouverneur-général, un million. Les particuliers se distinguent aussi par des contributions volontaires: le comte de Merode a donné 40 mille florins; le comte de Lannois, 40 mille florins; le duc d'Arrenberg, 100 mille; le prélat de Tongerlo, 400 mille, &c. Ces sommes sont déjà entrées, pour la plupart, dans la caisse du gouvernement, & le reste suivra sous peu de jours. Dumouriez a apporté à notre ministre les clefs de la ville de Liège. On ignore les raisons qui ont conduit ici ce général; on le dit parti pour Ostende.

Du 2 juin.

Le général feld-maréchal prince de Cobourg est actuellement avec 50,000 hommes de troupes d'élite, devant Valenciennes; & le comte de Clairfayt, avec une armée presque aussi formidable, devant Condé. Les préparatifs pour faire le siège de la première de ces forteresses seront prêts dans quelques jours. La communication entre Douay & Bouchain est coupée. — Le général Custine est actuellement à l'armée du Nord, dont il a pris le commandement; les soldats françois lui témoignent beaucoup de confiance, & se croient déjà invincibles sous ses ordres.

Du 3 juin.

Les François, au nombre de 6 mille hommes & une forte artillerie, viennent d'attaquer Furnes. Comme il ne s'est trouvé que mille Hollandois dans cette ville & les environs, ils ont dû céder au nombre. La garnison d'Ostende, consis-

tant en cavalerie & infanterie, n'ayant pas plutôt appris cet événement, qu'elle se mit en marche pour secourir les Hollandois, & repousser les François; mais ceux-ci n'attendirent pas l'arrivée des Anglois, & se retirèrent sur leur territoire, après avoir laissé à Furnes des marques de leur présence. La légion d'émigrés françois sous le comte de la Chatre, a débarqué à Ostende; elle se joindra à l'armée du duc d'York. Le bruit se répand que les François ont fait aussi une visite à la ville de Menin, dont ils ont emmené plusieurs otages.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 12 juin.

(Extrait du Courier d'Avignon).

Le tribunal populaire de Marseille a été réinstallé avant-hier, d'après une délibération du comité général des sections. On a mis beaucoup de pompe à cette cérémonie, & deux députés de chaque section y ont assisté; mais les corps administratifs ne s'y sont pas trouvés.

On a aussi transporté avec appareil à la maison commune le drapeau précieux des fédérés du 10 août, qui avoit été déposé au club.

Le tribunal populaire tient ses séances dans l'église des Accouls, vis-à-vis le Palais. Il interrogea hier plusieurs prisonniers, parmi lesquels étoit Ricord, administrateur du district du département. Celui-ci refusa d'abord de répondre, en se fondant sur ce qu'il ne pouvoit pas reconnoître un tribunal illégal. On lui répondit que sa protestation ne changeroit rien à la résolution où étoit le tribunal de le juger, & alors il donna ses réponses.

Les sections ont délibéré de regarder comme non-avenus les décrets de la convention depuis le 29 mai, par la raison que la convention n'est ni libre ni complète, & que c'est par un pouvoir tyrannique que la liberté a été ravie à plusieurs de ses membres, contre l'esprit & la lettre des décrets, contre le droit des gens.

Un courier extraordinaire va être expédié à Paris, pour inviter les députés du département des Bouches-du-Rhône à revenir dans leur département, & rappeler les 52 députés des sections de Marseille auprès de la convention.

Sur les 32 sections de Marseille, trois ne partagent pas les opinions de la généralité; ce qui a donné lieu à quelques inquiétudes dans la nuit du 11 au 12. La garde nationale a été sur pied; des canons chargés à mitraille ont été placés aux portes des sections. Une de ces trois sections dissidentes s'est ralliée aujourd'hui à la majorité.

Des vaisseaux de guerre espagnols croisent devant Nice & devant V. lefranche; mais les forts & les côtes sont garnis d'artillerie suffisante pour les tenir à une distance respectueuse.

On écrit de Toulon qu'un brigantin françois, chassé par deux frégates espagnoles, a voulu se réfugier à Ajaccio; mais le canon de la place l'a obligé de se retirer. Il a vu sur toutes les côtes de l'île flotter le pavillon Corse, la ville de Bastia seule exceptée. Cette ville, qui renferme dans son sein les députés de la convention, continue de marcher sur la ligne du républicanisme.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

De Bordeaux, le 12 juin.

Le 9 de ce mois, toutes les autorités constituées de Bordeaux, assemblées au département, se sont réunies en commission populaire de salut public, qui a déclaré qu'elle étoit

permanente, & qu'elle ne cesseroit ses fonctions qu'après qu'elle auroit, de concert avec les agens du peuple des autres départemens, mis la liberté hors de tous périls, en la rétablissant dans la convention nationale.

L'assemblée a ensuite adopté la formule de serment suivante, que chaque membre a prêté :

« Je jure guerre éternelle aux tyrans, aux traités, aux anarchistes; je jure de maintenir la liberté, l'égalité, la république une & indivisible, la sûreté des personnes & des propriétés; je jure de n'employer les pouvoirs qui m'ont été confiés par le peuple, que pour faire respecter la souveraineté nationale. »

Le président de cette commission est Sers, de la constituante.

Toutes les sections lui ont envoyé presqu'au même moment, des adresses pour lui annoncer que le peuple se déclaroit en insurrection, qu'il reprenoit ses droits, & en confioit l'exercice aux membres des divers corps administratifs & judiciaires réunis en assemblée générale.

Voici l'arrêté pris par cette commission, après un *conférent* dans toutes les formes :

Art. 1^{er}. Elle s'occupera exactement & sans relâche, des mesures de salut public les plus propres à arrêter les progrès de l'anarchie, à combattre efficacement toutes les tyrannies.

II. Conformément au vœu du peuple de ce département, la commission populaire s'abstiendra de prendre des mesures partielles qui fissent aucune partie de la république.

III. Il sera procédé de suite à l'organisation d'une force départementale, pour, avec celles que les autres départemens feront invités à lever, concourir au rétablissement de la liberté & de la majesté de la représentation nationale.

IV. Tous les citoyens du département sont appelés à porter sur l'autel de la patrie, chacun en proportion de ses facultés, l'offrande qui doit concourir au salut de la chose publique, en mettant la commission en état de pourvoir à toutes les dépenses de cette levée.

V. Il sera envoyé des commissaires dans tous les départemens, pour leur donner connoissance des dispositions républicaines des habitans de la Gironde, de leur vœu pour la conservation de l'union entre tous les citoyens françois, l'unité d'action pour la défense de la liberté & de l'intégrité de la république.

VI. Les commissaires auront pour mandat spécial d'inviter les députés de la confiance publique dans chaque département, à seconder toutes les mesures de salut public, prises ou à prendre, qu'ils seront chargés de communiquer, & de mettre la commission populaire à même de connoître à celles qui seroient délibérées pour la même fin dans ces départemens.

A cet effet, ils seront porteurs des copies des procès-verbaux des séances de la commission, qui leur sera parvenue toutes les délibérations importantes qui seront prises après leur départ; & de leur côté, ils seront tenus de correspondre régulièrement avec elle.

VII. Il sera incessamment écrit à toutes les armées, & particulièrement à tous les bataillons & compagnies franches de la Gironde, employés au service de la république, pour les assurer du dévouement de leurs concitoyens à la cause de la liberté, & leur annoncer la confiance où nous sommes, que fidèles à leur poste, ils combattraient les ennemis du dehors, tandis que nous résisterons sans relâche aux liberticides efforts de tous les ennemis de l'intérieur.

De Paris, le 21 juin.

Le comité de salut public a donné ordre de transférer à Sainte-Pélagie les treize prévenus de la conspiration de Bretagne, qui ont été acquittés par le tribunal révolutionnaire. On donne pour motif de cette arrestation la crainte que le comité a eue que ces particuliers n'allaient dans la Vendée y exciter la fureur des rebelles relativement au jugement de mort qui a été rendu par le tribunal révolutionnaire.

Pour répondre aux assertions calomnieuses avancées gratuitement dans le prétendu interrogatoire de Philippe Egalité, interrogatoire sur l'authenticité duquel nous avons été les premiers à élever des doutes, Charles Voidel a fait afficher le véritable. Cette pièce, bien différente de la première, n'offre rien qui puisse piquer la curiosité: comme notre nu-

du 8 juin en contenoit un léger, mais suffisant extrait, nous y renvoyons nos lecteurs

Liste des députés à la convention, mis en état d'arrestation chez eux.

Lanjuinais, du département de l'Isle & Vilaine. — Vergnaud, de la Gironde. — Genfonné, de la Gironde. — Lehardy, du Morbihan. — Guadet, de la Gironde. — Pétion, d'Eure & Loire. — Boileau, de l'Yonne. — Biroteau, des Pyrénées-Orientales. — Valazé, de l'Orne. — Gommairé, du Finistère. — Bertrand la Hoidinière, de l'Orne. — Gardien, d'Indre & Loire. — Kerylegan, du Finistère. — Mollevault, de la Meurthe.

Députés évadés après leur arrestation.

Bergoing, évadé le 6 au 7 juin. — Barbaroux, du département des Bouches-du-Rhône, évadé le 10 au 11 juin.

Il n'existe point de procès-verbaux d'évasion; les déclarations faites par les gendarmes sur ces arrestations ont été portées au comité de sûreté générale.

Liste des députés qui n'ont pu être mis en arrestation, n'étant pas dans leurs domiciles.

Lidon, du département de la Corréze. — Buzot, de l'Eure. — Lassoize, du Tarn. — Rabaud, de l'Aube. — Baffor, d'Eure & Loire. — Salle, de la Meurthe. — Chambon, de la Corréze. — Gorfas, de Seine & Oise. — Grangeveuve, de la Gironde. — Lesage, d'Eure & Loire. — Vigée, de Maine & Loire. — Louvet, du Loiret. — Henri Larivière, du Calvados.

Certifié conforme par les administrateurs au département de police. *Signé, GOHIER.*

DÉPARTEMENT DU NORD.

Du 19 juin.

On a lu les adhésions de Neuilly & du département du Nord à la révolution du 31 mai, & aux décrets rendus par la convention nationale depuis cette époque. Applaudissemens. Insertion au bulletin. Renvoyé au comité de correspondance pour y répondre.

La commune de Passy est venue réclamer de prompts secours et subsistances. Renvoyé à l'administration.

Un citoyen a donné lecture d'une lettre particulière du Havre, qui annonce que l'esprit public est absolument vicié dans cette cité maritime, & qu'il y regne une aristocratie incurable. Le dénonciateur a été invité aux honneurs de la séance.

Chaumette a réclamé l'attention du conseil pour lire une lettre de la Chevardière; elle prouvera, a-t-il dit, que les brigands ne font aucunes distinctions entre les propriétés des aristocrates & celles des patriotes, & que pour eux le plus riche est Jacobin: elle est datée de Tours, le 15 juin.

« Depuis ma dernière lettre les rebelles n'ont pas fait de grands mouvemens; ils ont affecté, pendant les premiers jours qui ont suivi la prise de Saumur, une modération qui n'étoit guère dans leur caractère: ils avoient défendu le pillage sous peine de mort; mais nous venons d'apprendre qu'ils se livrent maintenant à la férocité & au brigandage qui les caractérisent. Les maisons principales de Saumur ont été pillées, même celles, à ce que l'on assure, de quelques aristocrates; ils ont mutilé un malheureux portier; & d'après les rapports que l'on nous fait, ils se livrent à toutes sortes d'exces. Il faut espérer qu'enfin les habitans de tous les pays ouvriront les yeux, & ne verront en eux que des assassins & des brigands. Les rebelles étant maîtres de Saumur, il étoit très-présumable

qu'ils marcheroient de suite sur Angers: cette ville étoit défendue par des forces trop inférieures pour pouvoir espérer d'y arrêter l'ennemi; l'on ne pouvoit pas non plus compter sur le secours des habitans; car l'esprit public y est absolument perdu, ainsi que vous l'avez dû voir par une adresse contre-révolutionnaire que cette ville a envoyée récemment à la convention nationale. Ces différens motifs ont déterminé à faire replier nos forces sur Tours, & à retirer de cette ville les munitions de guerre qui s'y trouvent en grande quantité; cependant nous n'avons pas encore appris que les brigands soient entrés à Angers. Nos forces s'accroissent chaque jour à Tours; & lorsque l'armée d'Angers y sera arrivée, nous aurons des forces considérables.

» L'armée de Niort, forte d'environ 30 mille hommes, est en marche en ce moment; tout enfin se prépare pour venger les échecs qu'ont éprouvés les armées de la république.

» Les rebelles s'étoient emparés de Chinon, ville distante de dix lieues de celle de Tours; mais ils l'ont évacuée le lendemain. Il nous est arrivé aujourd'hui deux régimens de cavalerie qui nous donnent les plus belles espérances. Nous sommes occupés à mettre de l'ordre dans nos troupes, & il commence à renaitre. Le bataillon du fauxbourg St-Antoine est arrivé ce matin; il a ramassé sur sa route tous les fuyards, & les a ramenés à leur poste. Vous allez sans doute voir à Paris beaucoup d'individus qui déservent leurs drapeaux sous différens prétextes, notamment sous celui d'avoir été faits prisonniers par les brigands. Je vous observe que les bons patriotes & les braves gens ont repris les armes pour venger l'injure qu'ils avoient reçue de ces rebelles; ils n'ont pas cru être engagés par un serment attaché par la force, & prêts entre les mains de gens qui les ont tous violés: ce serment même leur fait reconnoître Louis XVII pour légitime souverain; comme s'il y en avoit d'autre que le peuple, & comme si tous les hommes n'avoient pas juré mille fois de défendre la république & de combattre les rois. Désirez-vous de ces hommes, la plupart d'entre eux cherchent à répandre des bruits dangereux, & à anéantir l'amour de la république; surveillez-les de près.

» Mon collègue Momoro est à Niort, & vous aura sans doute écrit de cette ville ».

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois).

Séance extraordinaire du mercredi 19 juin, au soir.

Des citoyens réfugiés du département de Gemmappe sollicitent des secours.

Un membre de la commune d'Aix vient se plaindre de l'influence aristocratique de la ville de Marseille dans les contrées du Midi; il dénonce, comme des corrupteurs, Jaufret, procureur de la commune, & Bastier, notable d'Aix, & demande, 1°. que les juges de paix, les secrétaires de sections, les membres du comité central d'Aix & le citoyen Bastier, soient traduits à la barre; 2°. que les députés des sections d'Aix, actuellement à Paris, soient arrêtés comme otages des patriotes persécutés. On renvoie cette pétition au comité de sûreté générale.

En venant solliciter des secours au nom du district de Vaucluse, un citoyen demande qu'un bataillon, levé dans ce district, soit admis à fraterniser avec les braves Parisiens à la fédération du 10 août.

Voici l'extrait d'une lettre du général Lamarlière, datée du 16 de ce mois: « L'ennemi se présente à tous nos postes, & toujours avec des forces supérieures, cependant la manière dont il est reçu devoit le corriger de la préséance qu'il nous donne. J'ai défendu d'obéir à ses sommations, & s'il

se permet des exécutions militaires, j'usurai de représailles. Hier, un de nos postes a été attaqué par une grosse colonne que nous avons dissipée, en lui enlevant le butin qu'elle avoit fait sur sa route ». Le général Lamarliere demande ensuite le grade de général de brigade pour le colonel Dumonceau, & présente sur divers objets des observations qui sont renvoyées à l'examen du comité de salut public.

Dans une lettre, datée de Weissembourg, le 17 de ce mois, le général Beauharnais prie la convention de faire un autre choix pour le ministère de la guerre; il déclare qu'il ne se croit pas propre à être ministre dans un tems de révolution, & qu'il respecte trop le peuple pour se charger, sans avoir les talens nécessaires, d'un poste qui influe si directement sur son bonheur; il prévoit que son refus va lui faire perdre le commandement en chef de l'armée du Rhin, mais il prie la convention de permettre qu'il reste à l'armée avec ses braves freres d'armes, en quelque grade que ce soit; il pense que, dans ces circonstances, le ministère de la guerre ne peut être bien rempli que par un citoyen pris dans le sein de la convention, & qui seroit investi d'une grande confiance: il déclare enfin qu'après avoir servi son pays contre les ennemis du dehors, il n'aura d'autre ambition que d'occuper une place dans les législatures, où, en franc montagnard, il soutiendra de toutes ses forces les droits sacrés du peuple.

Plusieurs communes viennent protester contre les arrêtés du département de l'Eure; celle de Bernay les a fait brûler devant l'arbre de la liberté; elle se plaint de ce que, par la négligence du procureur-général-syndic, la commission départementale ne s'est pas encore réunie dans son enceinte; & elle craint que sa tranquillité ne soit troublée par le passage d'un détachement de 500 hommes, qui doit diriger sa marche sur Paris. Renvoyé au comité de salut public.

Un soldat de la légion germanique dénonce les persécutions qu'éprouvent les chefs de ce corps, destitués par les commissaires de la convention, & remplacés par des contre-révolutionnaires qui ont contribué à la déroute de Saumur, ont livré les bagages à l'ennemi, & ont fait tailler en pieces les soldats qu'ils n'avoient pu corrompre: la légion, qui étoit de 1500 hommes, est réduite à 300. Renvoyé au même comité.

Un officier de la division aux ordres du général Ferriere, vient justifier ce général des calomnies dont il prétend que Custine la abreuvé, il observe que si, dans l'affaire du 17 mai, Custine avoit eu un plan suivi, & en eût fait part aux généraux pour le concert des mouvemens, on auroit fait prisonniers Condé & Lambesc: ce dernier, n'ayant pas eu le tems de seller son cheval, a été réduit à le monter à poil, pour accélérer sa fuite. — Renvoyé au comité de la guerre.

La section de Bondy déclare qu'à l'approche des forces départementales, elle enverra à leur rencontre, pour fraterniser, une députation qui sera précédé d'un juge de paix, tenant en main le flambeau de la vérité & une branche d'olivier. — Mention honorable.

Séance du jeudi 20 juin.

Sur le rapport du comité des finances, la convention autorise le département de la Seine-Inférieure à tirer de la caisse du receveur une somme de 500 mille livres, à titres d'emprunt, destinée pour achat de grains, & remboursable, soit

avec le revenu de la vente des grains, soit par le moyen de sols additionnels.

Le comité sûreté générale avoit été chargé de faire rapport sur la question de savoir si l'on devoit rappeler le général Félix Wimphen, soupçonné de favoriser les insurrections de l'Eure & du Calvados.

Billaud-Varennes, au nom du même comité, annonce tout rapport à cet égard devient inutile, attendu que le conseil-exécutif, après s'être concerté avec le comité de salut public, a déjà ordonné le rappel de ce général.

Deux hussards de Bercheny viennent demander le rapport du décret qui réunit leur corps aux dragons du Calvados. On passe à l'ordre du jour.

On ordonne la mention honorable des adresses d'une foule de communes, qui protestent contre les arrêtés des administrations départementales, tendans à favoriser le fédéralisme. La commune de Ste-Menehoul a refusé son adhésion à l'insurrection des administrateurs de la Marne; on déclare qu'elle a bien mérité de la patrie.

Une députation du district des Andelys amène à la barre un juge de Gisors, prévenu d'avoir colporté des imprimés dans lesquels on dit au peuple que la convention délibère sous les bayonnettes. L'orateur de cette députation annonce que la force armée du département de l'Eure n'aura point lieu, & que si les citoyens se levent jamais, ce sera pour sans-culottiser avec leurs freres de Paris. — Le juge accorde la parole; il assure qu'il a agi d'après l'impulsion de sa conscience; qu'il croyoit réellement la convention occupée par quarante mille hommes armés, & que c'est par attachement à la république une & indivisible, qu'il a péroré sans le savoir. — On renvoie le juge de Gisors au comité de sûreté générale.

Une députation de la commune & des commissaires des sections de Paris, demande le rapport du décret qui ordonne la formation d'une armée révolutionnaire. Renvoyé au comité de salut public.

Deux commissaires du Calvados, apôtres du fédéralisme, ont paru dans la société populaire du Mans, où ils ont été d'abord fort mal accueillis; & comme ensuite l'on s'est aperçu que l'un d'eux avoit à son chapeau un cordon blanc chargé de deux fleurs-de-lys, on les a mis en arrestation. La municipalité, un peu gangrenée d'aristocratie, a fait élargir ces messieurs, après qu'elle a eu vérifié leurs pouvoirs. Cette nouvelle, annoncée par une députation de la société, est révoquée en doute par Guyomard, qui demande qu'une procédure soit instruite contre les accusés pour l'éclaircissement du fait. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre T.

COURS DES EFFETS PUBLIES.

Du 20 juin 1793, l'an 2^e. de la république.

ACTIONS des Indes de 2500 liv.....	2140
Portion de 1600 liv.....	265
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	1 ½. 3. ½. p.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance.....	6. 6 ¼. b.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	4. 3. ½. b. pair.
Idem, sans bulletin.....	4. 3. ½. b. pair.
Idem, sorti en viager.....	4. 3. ½. b. pair.